



« Devenir Enseignant d'Équitation »

BPJEPS Spécialité Educateur Sportif, Mention Equitation

Diplôme de Niveau 4 – RNCP 40034 (sous réserve d'habilitation) – Code diplôme 44633524
Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques – 27 Avril 2016

Le Diplôme :

Le diplôme du BPJEPS est un diplôme de niveau 4 (Bac), permettant d'accéder au métier de Moniteur d'équitation. Le titulaire du BPJEPS mention « équitation » exerce au sein d'établissements équestres de toutes natures relevant principalement du champ agricole et plus accessoirement des secteurs public, tourisme ou de l'animation.

Prérequis :

- Être âgé de 17 ans au minimum à l'entrée en formation.
- Attester de la réussite, des Tests d'Exigences Techniques Préalables (TEP) ou de la CEP 3.

Ou

- Valider les tests d'entrée de la MFR de Coublevie si entrée en formation avec l'une des équivalences suivantes : CQP ASA (avant 2019), AE, AAE (avant 2020), ATE.
- Attester d'une formation aux Premiers Secours (SST ou PSC1) de moins de deux ans.
- Pouvoir présenter un certificat médical de « non contre indication à la pratique et l'encadrement des activités équestres. »
- Avant le début de la formation obtenir la signature d'un contrat (pour le statut d'apprentissage), ou d'une convention (pour la formation continue) auprès d'un centre équestre. Le tuteur doit être diplômé d'un diplôme de niveau 4 (BPJEPS ; DEJEPS ; ...) depuis au moins 2 ans .
- Avoir la capacité de pratiquer l'équitation sur des équidés pouvant présenter une épreuve de dressage Amateur 3 et pouvant enchaîner un parcours type Hunter Grand Prix de 105 cm, soit dans la structure d'alternance, soit sur le plan personnel. Et pouvant être présentés aux épreuves « Prérequis au Bloc 4 » par le candidat.

MFR de Coublevie – CFA

Formation par l'alternance aux métiers du Monde du Cheval
4^{ème} et 3^{ème} EA, CAPA Palefrenier Soigneur, Bac Pro CGEH,
Titre AE, BPJEPS Equitation
Siret : 77950175800014 - NDA : 84380745438 -
Etablissement non assujetti à la TVA (article 261 du CGI)
396, route du Guillon – 38500 COUBLEVIE
04 76 05 05 22 - mfr.coublevie@mfr.asso.fr - www.mfrcoublevie.com

Objectifs de la formation:

Le diplôme BPJEPS est délivré par la voie des Blocs de Compétences (BC). Les BC du BPJEPS sont au nombre de quatre. Chaque BC validé est acquis à vie. LE BC 4 peut faire l'objet de dispense de certification en fonction des diplômes obtenus précédemment (Titre pro Animateur d'Equitation— ATE— CEP3) ou de résultats en compétition.

BC 1 Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

BC 2 Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

BC 3 Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'apprentissage des activités équestres dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

BC 4 Assurer les soins, la gestion et l'éducation des équidés ainsi que l'entretien des matériels pédagogiques spécifiques aux activités équestres

La présentation du candidat au BC4 est soumise à la validation des prérequis au BC 4 (tests équestres)

Modalités et rythme de la formation :

- Formation en alternance, sur 12 mois, à partir de Septembre, pour un volume de 602 heures en centre de formation sur un parcours complet avec une option.
- Parcours de formation individualisé (PIF) en fonction des besoins et/ou des dispenses de formation.
- Deux jours de formation par semaine les Lundi et Mardi, et quelques regroupements dans l'année sur des semaines complètes pour les parcours complets. Le reste du temps en entreprise.

Coût de la formation :

Il dépend de chaque positionnement individuel, des allègements ou renforcements nécessaires.

- Coût horaire de formation : 13,50 €/heure.
- Frais de pension ou demi-pension à la charge des candidats (voir auprès du CFA).
- Soutien des OPCOS (prise en charge déjà déduite 6€/nuit et de 3€/repas.
- Adhésion à l'association : 100€/an.

Financement de la formation :

En apprentissage, le financement de la formation est pris en charge par l'OPCO de référence, le candidat possède un statut de salarié et bénéficie d'une rémunération.

En formation continue, le financement de la formation et le statut du candidat dépend de chaque profil: Financement Personnel, Contrat de Professionnalisation, Financement Régional, Pôle Emploi, AGEFIPH.

85 % d'obtention du diplôme en 2025

- Taux de poursuite en formation : 15% dans le domaine équestre et 7% dans un autre domaine.
- Taux d'insertion professionnelle: 70% des diplômés sont en activité professionnelle dont 77% dans le secteur des activités équestres.
- Taux moyen d'abandon en 2024-2025 : 7 %
- 100% des apprenants recommandent la formation BPJEPS à la MFR de Coublevie (sur 85% de retour d'enquête).

Recrutement des candidats :

- Sur dossier de candidature, validant les prérequis.
- Journée de Regroupement Pré-positionnement (test écrit, entretien de motivation et pratique équestre).
- Clôture des inscriptions : deux mois avant le début de la formation.

Evaluation et certification :

Des évaluations formatives ont lieu en cours de formation, par les formateurs à la MFR et par les tuteurs en entreprise pour évaluer la progression du candidat. Le diplôme est validé par la voie des Blocs de Compétence.

BC1 Un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique ;

BC2 Un entretien conduit à partir de la production d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet ;

BC3 Une mise en situation professionnelle de conduite de séance d'apprentissage, la conception et la présentation d'un cycle de séances suivis d'un entretien ;

Prérequis au Bloc 4 Ensemble de 3 tests techniques :

- Test de dressage niveau Amateur 3 Grand Prix
- Test à l'obstacle : enchaînement d'un parcours de type hunter grand prix à 105 cm
- Test sur le cross : Enchaînement de 6 à 8 obstacles fixes en terrain varié entre 80 et 90 cm, largeur max 1 m.

BC4 Obligation de valider les prérequis au Bloc pour accéder à la phase certificative du BC4

BC4-1 La présentation d'un cas pratique portant sur la gestion des équidés et des matériels spécifiques aux activités équestres suivie d'un entretien.

BC4-2 L'évaluation et le travail monté d'un cheval tiré au sort, suivis d'un entretien.

Certains BC peuvent faire l'objet d'allègement ou de dispense en fonction des diplômes obtenus précédemment (Titre Pro AE, ATE). La validation d'une CEP3 donne l'équivalence des Prérequis au Bloc 4

La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des blocs de compétences quel qu'en soit le mode d'acquisition.

Débouchés et Poursuites de formation :

- Emploi d'Enseignant Animateur, Enseignant d'Equitation.
- Formation DEJEPS, DESJEPS.
- CS Cavalier jeunes chevaux.

Les outils de suivi de l'alternance :

- Réunion tuteurs en début de formation
- Visites en entreprise d'alternance
- Livret de compétences
- Contacts réguliers des tuteurs par mail et téléphone

Modalités pédagogiques :

- Formation théorique assurée en salle de formation disposant de l'équipement nécessaire (tableau, vidéo projecteur).
- Accès à une documentation spécifique et des ouvrages de référence dans la salle de formation.
- Espace de travail digitalisé grâce à la plateforme intranet de l'établissement.
- Perfectionnement équestre et pédagogie appliquée sur nos plateaux techniques : des centres équestres disposant d'une cavalerie adaptée à la pratique pédagogique et au perfectionnement équestre, d'aires de travail adaptées à une pratique sportive (carrières et manège, terrain de cross) et d'une salle chauffée et aménagée pour des temps de formation théorique.

*Ecuries de Crossey
Ecuries des Collines*

- Large panel de cavaliers « cobayes » pour les temps de formation de pédagogie appliquée avec les élèves des différentes formations de la MFR.
- Accès à l'espace de restauration collective et à l'internat de la MFR.

Formateurs :

Les formateurs et intervenants sont sous la responsabilité de la MFR, ce sont soit des permanents, soit des professionnels choisis pour leur expertise dans un domaine de compétence donné.

Coordonnatrice de formation :

Cécile DEPINOIS – cecile.depinois@mfr.asso.fr

Aménagements possibles pour les personnes en situation de handicap → *Nous consulter*

